

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO À Marine DUMÉRIL, Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX, Alexandra JACQUET À Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-124

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) - ANNÉE 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-124
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) - ANNÉE 2023

RAPPORTEUR : Nadine PIERRE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Nantes Métropole pilote les aides individuelles du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), suite au transfert de cette compétence par le Département de Loire-Atlantique.

Conformément au règlement intérieur adopté lors du Conseil Métropolitain du 16 février 2018, les aides individuelles du FAJ sont financées par Nantes Métropole et par les communes membres de la métropole qui y participent à titre volontariste.

La gestion administrative et financière du dispositif est assurée par la Mission Locale.

BILAN 2022 ET ÉVOLUTIONS DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

801 jeunes de la Métropole ont bénéficié d'une ou plusieurs aides financières individuelles en 2022, ce qui représente une baisse de 23,3 % par rapport à 2021 (1 045 aides en 2021 ; 906 en 2020).

Pour la ville de Saint-Herblain, 91 dossiers ont été examinés en 2022 (contre 122 en 2021, soit une baisse de 25,4 % ; 95 en 2020).

En détail, 73 dossiers ont été acceptés en 2022 (107 en 2021, soit – 31,7 % ; 80 en 2020) :

- 55 dossiers en lien avec une demande de subsistance, d'entretien (alimentation, hygiène, habillement) (89 en 2021) ;
- 9 dossiers en rapport avec le logement (11 en 2021) ;
- 4 dossiers pour de l'administratif (1 en 2020) ;
- 3 dossiers pour des aides à la formation (3 en 2021) ;
- 2 dossiers pour une aide à la mobilité (2 en 2021) ;
- 0 dossier pour une aide au sport et aux loisirs (1 en 2021).

Au total, 50 jeunes ont bénéficié d'une ou plusieurs aides, pour 71 en 2021 (- 29,5 %), et 52 en 2020. En complément et pour information, 13 dossiers ont été refusés et 5 ajournés.

Afin de répondre à la précarité croissante des jeunes et au regard de la crise sanitaire et sociale, le Conseil Métropolitain du 8 octobre 2020 avait voté l'ouverture du FAJ aux jeunes de 16 et 17 ans. 43 jeunes mineurs ont ainsi pu bénéficier du FAJ en 2022 (27 en 2021).

Dans le cadre de sa politique volontariste sur le territoire, la Ville de Saint-Herblain contribue financièrement au tiers du fonds des aides attribuées en faveur des jeunes Herblinois.

APPEL DE FONDS 2022

Les dépenses 2022 en direction des Herblinois se sont élevées à 15 228,90 € (contre 23 446,85 € en 2021 et 14 320 € en 2020).

Pour 2023, la mission locale au titre du FAJ sollicite le versement d'un appel de fonds de 2 000 €, provision réajustée annuellement.

Les crédits sont inscrits au budget de la ville sur la nature comptable 65748, exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € à la Mission Locale au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023